

**Proviseur**

Affaire suivie par :  
CHARLES TARDY  
04 74 11 11 80  
ce.0381599g@ac-grenoble.fr

24, avenue du lycée  
38150 Roussillon

Roussillon, le 20/04/2026

Le proviseur

Aux

Responsables légaux des classes de 2<sup>nde</sup>

**PROCÉDURE  
D'ORIENTATION  
IMPORTANT**

**Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,**

Ce courrier vous permettra de procéder étapes par étapes à l'ultime phase du processus d'orientation.

Le document rassemble l'ensemble des **modalités de la procédure d'orientation du second semestre**.

Toute la procédure d'orientation est dématérialisée comme au premier semestre et s'effectuera par l'intermédiaire des **Téléservices**. La connexion se fait par le biais du compte **Educonnect** ou **Franceconnect**.

**La procédure d'affectation (choix du lycée dans lequel sera affecté l'élève en classe de 1<sup>ère</sup>) est quant à elle au format papier avec la fiche affelnet jointe et ses annexes.**

**Vous trouverez ci-dessous la démarche pour le Téléservice orientation et toute la procédure concernant l'affectation.**

En cas de difficulté pour l'utilisation des téléservices et ou pour compléter **la fiche affelnet**, vous pouvez contacter le **secrétariat Vie de l'élève** qui vous accompagnera dans vos démarches. Vous pouvez le contacter en appelant le lycée au 04 74 11 11 80 ou en envoyant un mail à l'adresse : [ce.381599g@ac-grenoble.fr](mailto:ce.381599g@ac-grenoble.fr)

Cette phase est déterminante pour que votre enfant puisse obtenir une orientation et une affectation.

**I Les étapes de la procédure d'orientation et d'affectation avant le conseil de classe :**

**1) 1<sup>ère</sup> étape : Les étapes de la procédure d'orientation**

**Avant le conseil de classe et au plus tard **le 22 mai** il vous faut avoir complété :**

**Le Téléservice orientation où vous indiquerez la voie d'orientation choisie**

**Ce service est ouvert entre le 4 mai et le 22 mai.**

Il existe 2 voies d'orientation post-2<sup>nde</sup>

1<sup>ère</sup> Générale ;

1<sup>ère</sup> Technologique ;

et 2 voies d'autres parcours :

1<sup>ère</sup> professionnelle dans le cadre d'une passerelle ;

Demande de réorientation sans garantie d'affectation.

## Connectez vous au service en ligne Orientation

**Le compte ÉduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

**Je sélectionne mon profil**

Responsable d'élève

Élève

Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.

2025-2026

## Connectez vous au service en ligne Orientation

ÉduConnect

Changer de profil

**Le compte ÉduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Responsable d'élève

**Je me connecte avec mon compte ÉduConnect**

\* Champ(s) obligatoire(s)

Identifiant \*

Identifiant oublié ?

Identifiant au format p.nomXXX

Mot de passe \*

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Je n'ai pas de compte

ou

**Je me connecte avec FranceConnect**

Vous pouvez vous connecter ou créer votre compte ÉduConnect avec FranceConnect.

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Connectez vous à votre compte ÉduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

2025-2026

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Accueil Mes services Contact

**Fil des événements**

**12 - 26**  
JANV. MAI

**Orientation après la seconde**  
Au 3<sup>e</sup> trimestre, indiquez au conseil de classe vos choix d'orientation entre 1<sup>er</sup> généraliste, 1<sup>er</sup> technologique et 1<sup>er</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

[Choisir son orientation](#)

**Vous avez au moins un enfant scolarisé à l'école élémentaire, au collège ou au lycée**

Pour réaliser certaines démarches et suivre la scolarité de vos enfants, accédez aux services en ligne depuis Mes services.

**Remarque :** Si vous avez plusieurs enfants, sélectionnez l'élève concerné par la démarche dans la liste proposée.

Vous pouvez par exemple,

Des filiales élémentaires :

- consulter, signer et télécharger le livret du CP à la 3e (bilans périodiques et bilan de fin de cycle) ;
- télécharger les attestations obtenues par vos enfants ;
- si votre enfant entre en 6e : vous pouvez l'inscrire dans son collège.

**À partir du collège :**

- vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin, les mettre à jour (adresse, téléphone, courriel, etc.) ;
- déposer et suivre votre demande de bourse ;
- suivre la phase d'orientation en fin de 3e ;
- consulter et payer vos factures ;
- donner votre autorisation pour une sortie.

**À partir du lycée :**

- **Livret scolaire du lycée** en 1re et terminale pour :
  - consulter mes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation des compétences, l'appréciation annuelle des professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
  - vérifier le contenu du livret scolaire et signer ou refuser sa transmission au jury du baccalauréat ;
  - télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le service en ligne).

Certaines démarches sont accessibles uniquement pendant une période de l'année.

Plusieurs services mettent à votre disposition des documents (ex : livrets scolaires). Pensez à les télécharger dès que possible car vous pourriez en avoir besoin.

**Remarque :** à partir du moment où votre enfant n'est plus scolarisé, vous n'avez plus accès à Scolarité Services et donc à ces documents.

Retrouvez ces services dans [Mes services](#).

Connectez vous au service en ligne Orientation

Suivez l'étape pour demander une voie d'orientation après la 2<sup>de</sup>.

Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.

2025-2026

Connectez vous au service en ligne Orientation

**Mes services**

Mes enfants

**Actualités**

**Demande de bourse**

**Orientation**

**Fiche de renseignements**

**Paiement des factures**

**Livret scolaire du CP à la 3e**

**ENT LIL**

**Message de l'établissement**

**À partir de la date indiquée par le chef d'établissement vous pourrez vous connecter au service Orientation.**

**Une question, besoin d'aide ?**

Assistance

2025-2026

**Pour préciser votre choix, informez vous sur les enseignements de spécialité en 1<sup>re</sup> générale et les séries en 1<sup>re</sup> technologique.**

Mes services
Mes enfants

**Formuler les choix définitifs**  
Troisième trimestre

<p>1</p> <p>Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre</p> <p>Formuler les choix d'orientation</p>	<p>2</p> <p>Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre</p> <p>Voir l'avis du conseil de classe</p>	<p>3</p> <p>Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre</p> <p>Formuler les choix définitifs</p> <p><b>EN COURS</b></p>	<p>4</p> <p>Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre</p> <p>Répondre à la proposition d'orientation</p>
---	---	---	--

Le 3<sup>e</sup> trimestre est en cours, vous devez formuler vos choix définitifs. Ceux-ci seront étudiés par le conseil de classe. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les formations envisagées et celles conseillées par le conseil de classe pour préciser vos choix des trois enseignements de spécialité en voie générale ou d'une série en voie technologique :

- sur le site [Horizons 21](#) ;
- sur le site de l'Onisep [La voie technologique en première et terminale](#) .

Choisir son orientation

Une question, besoin d'aide ? Assistance

2025-2026

Mes services
Profil de l'élève

**Choix définitifs**  
Troisième trimestre

1

- Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix définitif

Retour aux informations
Enregistrer les choix

Une question, besoin d'aide ? Assistance

**Le bouton Ajouter un choix définitif ouvre une page qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à 11 choix.**

2025-2026

Choisissez l'orientation

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence.

Il est possible de modifier le choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

2025-2026

## Cas de la 1<sup>ère</sup> générale :

### Sélection des trois enseignements de spécialité

En choisissant une voie, les informations complémentaires, comme le choix des enseignements de spécialité, s'affiche en dessous de la sélection de la voie :

Le choix pour la 1<sup>re</sup> générale peut être validé uniquement avec la sélection de trois enseignements de spécialité :

### Sélection d'un enseignement Arts ou LLCER ou LCA

Une seule déclinaison peut être choisie pour ces enseignements de spécialité :

L'enseignement de spécialité LLCA n'est plus affiché suite à la sélection de LLCA Latin :

Il est possible de modifier ou supprimer la sélection et l'enseignement de spécialité LLCA s'affiche à nouveau.

Après la validation du choix de la 1<sup>re</sup> générale, le récapitulatif est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider le choix afin qu'il soit enregistré et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

## Cas de la 1<sup>ère</sup> technologique ou choix de plusieurs voies d'orientation :

### Sélection de plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle  
⚠ Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

### 1<sup>re</sup> technologique

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

choix définitifs

f d'établissement, ni  
e procédure spécifique  
ent.

Après la sélection de la 1<sup>re</sup> technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix :

**Rang 1**

1<sup>re</sup> générale

1<sup>re</sup> technologique

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1<sup>re</sup> technologique souhaitée : (\*)

Four plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

1<sup>re</sup> STAV ⓘ

1<sup>re</sup> STD2A ⓘ

...

Annuler Valider

choix définitifs

f d'établissement, ni e procédure spécifique ent.

**Rang 1**

1<sup>re</sup> STAV ⓘ

1<sup>re</sup> STD2A ⓘ

1<sup>re</sup> STHR ⓘ

1<sup>re</sup> STI2D ⓘ

1<sup>re</sup> STL ⓘ

vous pouvez remplir le champ "spécialité 1<sup>re</sup> STL" pour valider cette intention

1<sup>re</sup> STMG ⓘ

1<sup>re</sup> ST2S ⓘ

1<sup>re</sup> S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée

Annuler Valider

choix définitifs

f d'établissement, ni e procédure spécifique ent.

Le choix de la 1<sup>re</sup> technologique ne peut être validé sans indiquer la série :

Rang 1

- 1<sup>re</sup> STD2A
- 1<sup>re</sup> STHR
- 1<sup>re</sup> STI2D
- 1<sup>re</sup> STL  
Vous pouvez remplir le champ "spécialité 1<sup>re</sup> STL" pour valider cette intention
- 1<sup>re</sup> STMG
- 1<sup>re</sup> ST2S
- 1<sup>re</sup> S2TMD

Champ obligatoire

Annuler Valider

choix définitifs  
f d'établissement, ni  
e procédure spécifique  
ent.

La sélection de la série technologique doit être validée :

Rang 1

- 1<sup>re</sup> STD2A
- 1<sup>re</sup> STHR
- 1<sup>re</sup> STI2D
- 1<sup>re</sup> STL  
Vous pouvez remplir le champ "spécialité 1<sup>re</sup> STL" pour valider cette intention
- 1<sup>re</sup> STMG
- 1<sup>re</sup> ST2S
- 1<sup>re</sup> S2TMD

Annuler Valider

choix définitifs  
f d'établissement, ni  
e procédure spécifique  
ent.

## Demande d'un autre parcours (réorientation) :

### Autre parcours : accès à la voie professionnelle

Le parcours souhaité doit être indiqué si l'académie a paramétré l'affichage d'un à trois parcours possibles (1<sup>re</sup> professionnelle, 2<sup>de</sup> professionnelle, CAP) :

1<sup>re</sup> technologique

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Veillez indiquer la voie souhaitée : (\*)

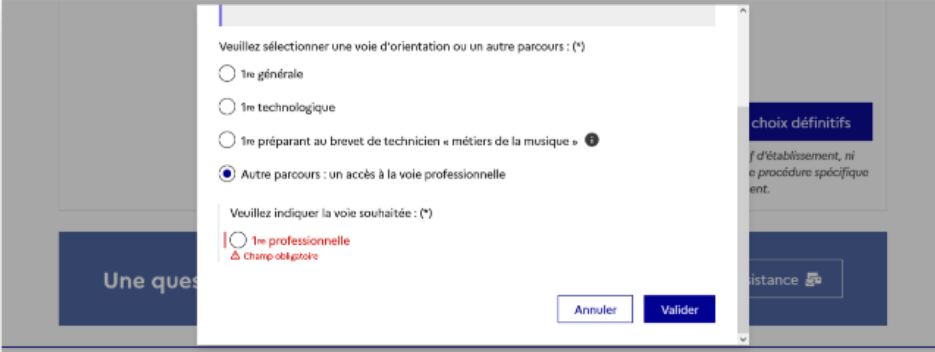
1<sup>re</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> professionnelle  
Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Annuler Valider

choix définitifs

L'indication du parcours est obligatoire :



Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

1<sup>re</sup> générale

1<sup>re</sup> technologique

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

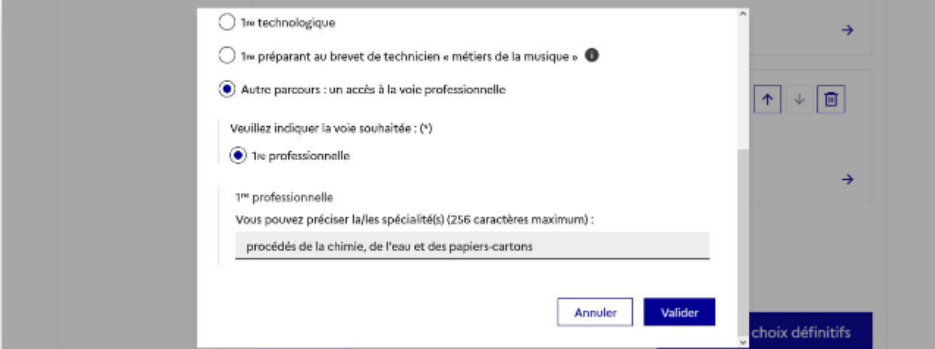
Veuillez indiquer la voie souhaitée : (\*)

1<sup>re</sup> professionnelle

⚠ Champ obligatoire

Annuler Valider

La spécialité professionnelle peut être précisée et n'est pas obligatoire :



1<sup>re</sup> technologique

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Veuillez indiquer la voie souhaitée : (\*)

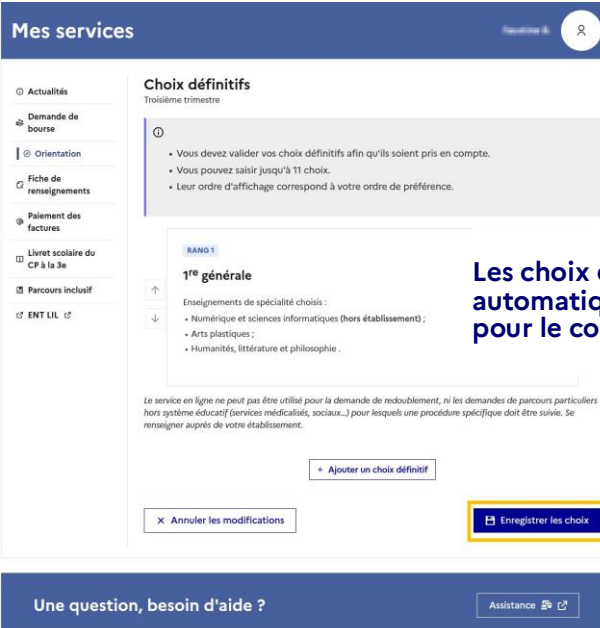
1<sup>re</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> professionnelle

Vous pouvez préciser la/s spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Annuler Valider

## Validation des choix :



**Mes services**

Choix définitifs

Troisième trimestre

• Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

• Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.

• Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**RANG 1**

**1<sup>re</sup> générale**

Enseignements de spécialité choisis :

- Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;
- Arts plastiques ;
- Humanités, littérature et philosophie .

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix définitif

X Annuler les modifications

**Enregistrer les choix**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Choisissez l'orientation

**Les choix enregistrés sont envoyés automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.**

**Mes services**

**Choix définitifs**  
Troisième trimestre

• Vos choix ont bien été enregistrés.  
• Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.  
• Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**RANG 1**  
1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STAV

**RANG 2**  
1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STL  
Spécialité : Biotechnologies

Retour aux informations      Modifier les choix

Une question, besoin d'aide ?      Assistance

Un courriel avec le récapitulatif des choix est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

2025-2026

Un e-mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Afin de sécuriser la saisie effectuée dans les Téléservices comme pour le 1er semestre, les parents doivent compléter la fiche dialogue au format papier en complément.



Attention les 2 signatures sont obligatoires sur la fiche.

## 2) 2<sup>ème</sup> étape : Les étapes de la procédure d'affectation

Le palier 2de concerne l'entrée en 1re générale, en 1re technologique, en 1re professionnelle et 1<sup>re</sup> Professionnelle passerelle.

### a) Affectation en 1<sup>ère</sup> générale

Tous les élèves candidats à une 1re générale dans un lycée public devront avoir systématiquement un vœu saisi dans l'application.

**Tous les élèves de seconde** qui souhaitent poursuivre en **1re générale publique** formulent au **maximum deux vœux de 1re générale, dont au moins un vœu dans leur établissement de scolarisation actuel** afin de sécuriser leur affectation. **Pour les élèves qui demandent un changement d'établissement, un second vœu pourra être formulé** dans un autre établissement. Aucun enseignement particulier de 2de GT ne peut être exigé pour l'entrée en 1<sup>re</sup> générale.

**Globalement, les élèves de 2de générale et technologique poursuivent leur scolarité en 1re générale dans l'établissement où ils sont scolarisés.**

L'ordre de priorité d'affectation en 1<sup>ère</sup> GT est le suivant :

Priorité 1 :

○ Élèves de 2de GT poursuivant en 1re générale dans le même établissement (continuité).

O Sportifs de haut niveau (inscrits sur listes ministérielles ou structures reconnues dans le parcours de la performance fédérale).

Priorité 2 : Emménagement sur le secteur ou retour du CNED.

Priorité 3 : Élèves en situation de handicap ou de santé invalidante.

Priorité 4 : Demande liée à un enseignement de spécialité spécifique non dispensé l'établissement d'origine.

Priorité 5 : Retour dans le lycée de secteur\*

Priorité 6 : Demandes de dérogation (motifs autres que handicap ou médical)

#### **Demande de changement d'établissement :**

##### **Un seul vœu peut concerner une demande de changement de lycée.**

La demande de changement peut être au titre d'un des motifs ci-dessous, il faut si besoin envoyer des justificatifs conformément au calendrier indiqué. Les vœux seront traités dans l'application en fonction des places disponibles après affectation des élèves de l'établissement et des priorités :

- Une situation de handicap ou un problème de santé invalidant ;
- Un retour scolaire après avoir suivi les cours du CNED règlementé ;
- Un déménagement ;
- Un retour sur le lycée de secteur ;
- Elève sportif de haut niveau ;
- Un enseignement de spécialité « rare » que l'établissement ne propose pas ;
- Elève boursier ;
- Un enseignement non rare que l'établissement ne propose pas ;
- Une situation personnelle particulière qui sera à préciser.



**Les dates de retour des dossiers dépendent de la situation souhaitée.**

**1<sup>ère</sup> situation : Affectation dans le lycée actuel avec 3 enseignements de spécialités proposés :**

#### **Avant le conseil de classe et au plus tard le 22 mai :**

La fiche affelnet sera à retourner complétée au professeur principal.

- Remplir le « vœu d'affectation » en indiquant le lycée actuel,
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

**2<sup>ème</sup> situation : Affectation dans un autre lycée pour étudier un enseignement de spécialité dit « spécifique » non proposé dans l'établissement actuel :**

Si un vœu de l'élève concerne un établissement public de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture autre que celui où il est scolarisé, car l'enseignement de spécialité qu'il veut suivre n'est pas proposé dans son établissement actuel et est dit « spécifique », **la famille fait la demande à l'aide de l'annexe 9.1 pour l'affectation dans un autre établissement auprès du secrétariat Vie de l'élève. Dans ce cas la fiche est à signer par les 2 représentants légaux. Le dossier est à retourner pour le 13 mai.**

#### **Avant le conseil de classe et au plus tard le 13 mai il vous faut avoir complété :**

La fiche affelnet sera à retourner complétée au professeur principal.

- Remplir en 1<sup>er</sup> vœu, le « vœu d'affectation » dans le lycée proposant l'enseignement de spécialité dit « spécifique » et les autres enseignements de spécialité choisis,
- Remplir en 2<sup>nd</sup> vœu, le « vœu d'affectation » en indiquant le lycée actuel et les enseignements de spécialité choisis,
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

#### **Les enseignements de spécialité dits spécifiques sont :**

Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité grec, Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité latin, Arts plastiques, Arts-Cinéma Audiovisuel, Arts-Danse, Histoire des arts, Arts-Musique, Arts-Théâtre, Littérature,

Langue et Culture Étrangère (LLCER) allemand, Littérature, Langue et Culture Étrangère (LLCER) espagnol, Littérature, Langue et Culture Étrangère (LLCER) italien, Sciences de l'ingénieur, Numérique et sciences informatiques (NSI), Arts du cirque, Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS)

**3<sup>ème</sup> situation : Affectation dans un autre lycée pour étudier un enseignement de spécialité dit « non spécifique » et non proposé dans l'établissement actuel :**

Si un vœu de l'élève concerne un établissement public de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture autre que celui où il est scolarisé, car l'enseignement de spécialité qu'il veut suivre n'est pas proposé dans son établissement actuel, **la famille complète uniquement la fiche affelnet et fait une demande de dérogation annexe 7.2. La famille fait la demande auprès du secrétariat Vie de l'élève. Le dossier est à retourner pour le 13 mai.**

**Avant le conseil de classe et au plus tard le 13 mai il vous faut avoir complété :**

La fiche affelnet sera à retourner complétée au professeur principal.

- Remplir en 1<sup>er</sup> vœu, le « vœu d'affectation » dans le lycée proposant l'enseignement de spécialité dit « non spécifique » et les autres enseignements de spécialité choisis,
- Remplir en 2<sup>nd</sup> vœu, le « vœu d'affectation » en indiquant le lycée actuel et les enseignements de spécialité choisis,
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

**b) Cas de l'affectation en 1<sup>ère</sup> technologique**

Le traitement par Affelnet concerne l'affectation dans les classes pour les séries ST2S, STI2D, STL, STMG, STD2A et S2TMD, et de l'agricole public pour les séries STAV et STL.

Il est vivement conseillé aux élèves et leurs représentants légaux de diversifier leurs choix d'orientation dans l'éventualité où la demande n'aboutirait pas dans la première filière demandée.



***La fiche est à compléter entre le 02 mai et le 22 mai***

Cette fiche sera à retourner complétée au professeur principal avant le 22 mai,

- Remplir « vœu d'affectation », indiquer les établissements, et les formations souhaitées.
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

**Pour l'affectation en 1<sup>ère</sup> technologique :**

► Une même formation professionnelle peut-être demandée dans plusieurs établissements (1 vœu est comptabilisé par établissement) même s'il existe une sectorisation des établissements selon les filières.

**c) Cas de l'affectation 1<sup>ère</sup> professionnelle passerelle**



***Les fiches sont à compléter entre le 02 mai et le 07 mai***

Cette fiche sera à retourner complétée au professeur principal avant le 07 mai,

- Remplir « vœu d'affectation », indiquer les établissements, et les formations souhaitées (le secrétariat Vie de l'élève tient à votre disposition et celle de votre enfant la liste des formations ayant des places vacantes).
- Seulement 2 vœux possibles.
- Une fiche passerelle est à compléter par vœu.
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.

**d) Cas de l'affectation en 2<sup>nde</sup> professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP dans le cadre d'une réorientation**



### **La fiche est à compléter entre le 02 mai et le 22 mai**

Cette fiche sera à retourner complétée au professeur principal avant le 22 mai,

- **Remplir « vœu d'affectation »**, indiquer les établissements, et les formations souhaitées (vous avez pour vous aider le guide après la 3ème ONISEP).
- Ne pas compléter les parties grisées, ni l'évaluation des élèves, ni les codes vœux, ni les parties réservées à l'administration.
- **La fiche est à signer par les 2 représentants légaux.**

#### **Pour l'affectation en 2nde professionnelle (2PRO) et/ou 1ère année de CAP sous statut scolaire :**

- ▶ Une même formation professionnelle peut-être demandée dans plusieurs établissements (1 vœu est comptabilisé par établissement).
- ▶ Si votre enfant postule pour la filière « Métiers de la sécurité » (BAC PRO ou CAP), un document concernant les conditions médicales est à lire et à signer : vous pouvez vous le procurer auprès du secrétariat Vie de l'élève.

#### **Si votre enfant souhaite poursuivre sa scolarité en apprentissage :**

Vous avez déjà entamé des démarches auprès d'un maître d'apprentissage (patron) ou d'un CFA. Même si vous avez une lettre d'engagement du maître d'apprentissage, indiquez en **vœu 1 le choix de l'apprentissage** avec le nom du CFA, puis en **vœu 2 une filière professionnelle en établissement public correspondant au métier.**

#### **Si votre enfant poursuit sa scolarité en établissement privé :**

Vous saisissez en **1er vœu l'établissement privé demandé** en indiquant la filière et l'établissement.

#### **Vœux hors académie :**

Si vous formulez un vœu pour une autre académie, vous devez aussi saisir les vœux sur la fiche et sur le Téléservice. Vous ne serez prioritaire dans l'autre académie que sur justificatif de domicile d'un des parents de l'élève.

**Vous avez 10 vœux possibles au total et 5 vœux maximum hors académie.**

## **II Les étapes de la procédure d'orientation et d'affectation après le conseil de classe :**

**1) 1<sup>ère</sup> étape : Le Téléservice orientation afin de prendre connaissance de la décision d'orientation du chef d'établissement sur proposition du conseil de classe :**

**Dès le lendemain du conseil de classe, vous pourrez prendre connaissance de sa décision et aurez à consulter le Téléservice orientation :**

**Vous aurez alors 24h pour :**

- **Prendre connaissance de la décision du conseil** par le biais du Téléservice orientation (voir procédure ci-dessous) et par la fiche dialogue.

En cas **d'avis défavorable** à la demande de la famille, le **professeur principal prendra contact avec la famille** dès **l'issue du conseil de classe**. Un rendez-vous avec le chef d'établissement doit être organisé dans les 48h en cas de désaccord.

- Rendre la fiche dialogue au professeur principal.

**L'ensemble sera à faire selon le planning des conseils de classes au plus tard pour le **vendredi 05 JUIN 2026 - 8 h 30 délai de rigueur.****

**Le conseil de classe étudie vos choix d'orientation et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation.**

**Une proposition d'orientation dans la voie de votre choix ou recommandée par le conseil de classe permet d'y être admis.**

Les élèves ayant obtenu une orientation en première générale sont répartis dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix, avec l'accord des représentants légaux, et selon les spécificités d'organisation de l'établissement.

Lorsque le choix des enseignements de spécialité nécessite un changement d'établissement, une procédure d'affectation particulière peut être mise en place au niveau académique.

L'orientation en première technologique et l'accès à la voie professionnelle nécessitent une nouvelle affectation -

L'établissement communique aux familles le calendrier des démarches à suivre pour l'admission en 1<sup>re</sup>.

L'inscription en 1<sup>re</sup> s'effectue sur le portail Scolarité Services ou directement auprès du secrétariat.

**Si vous avez des questions ou des difficultés, vous pouvez vous adresser à votre établissement.**

2025-2026



**Mes services**

**Répondre à la proposition d'orientation**  
Troisième trimestre

- 1**  
Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre  
Formuler les choix d'orientation
- 2**  
Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre  
Voir l'avis du conseil de classe
- 3**  
Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre  
Formuler les choix définitifs
- 4**  
Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre  
Répondre à la proposition d'orientation  
**EN COURS**

Après le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre, prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant et donnez votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation ;
- pas d'accord : prenez vite contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

En cas de demande d'accès à la voie professionnelle, le conseil de classe répond par un avis favorable ou défavorable, vous n'avez pas de réponse à donner à cet avis. Vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement pour poursuivre le dialogue.

**Répondre à la proposition d'orientation**

**Une question, besoin d'aide ?** Assistance 

**L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.**

2025-2026

Mes services

Mes enfants

Propositions d'orientation  
Troisième trimestre

Réponse du conseil de classe aux demandes des représentants légaux

RANG 1  
1<sup>er</sup> générale  
OUI  
Enseignements de spécialité demandés :  
• Mathématiques ;  
• Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;  
• Physique-chimie ;

RANG 2  
1<sup>er</sup> STI2D  
OUI

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux  
1<sup>er</sup> STL

Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1<sup>er</sup> générale  
 1<sup>er</sup> STI2D  
 1<sup>er</sup> STL

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Retour aux informations Valider

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord, prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

2025-2026

## 2) 2<sup>ème</sup> étape : Résultat de l'affectation

Les résultats de l'affectation seront connus le **mardi 30 juin**. Un **accueil sera organisé au lycée pour remettre à chaque élève son affectation**.

Les professeurs principaux et moi-même sommes à votre disposition pour toute question ou incertitude : par mail : [secretariat-vie-eleve-admin-lgt.0381599g@ac-grenoble.fr](mailto:secretariat-vie-eleve-admin-lgt.0381599g@ac-grenoble.fr) ou téléphone : 04 74 11 11 80.

**Je sais pouvoir compter sur votre responsabilité pour sensibiliser votre enfant à respecter les délais impératifs de retour des documents.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, l'expression de mes sincères salutations.



C TARDY  
Proviseur